



BON DE RÉSERVATION

Date de l'animation
...../...../.....

Renvoyer ce bon complété à l'adresse suivante, une fois les modalités fixées avec l'animateur (disponibilités)

Fédération du Val d'Oise pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
28 rue du Général De Gaulle
95810 GRISY-LES-PLÂTRES

Mail : mbaraness@pecheurs95.fr

Tél : 01 30 39 94 56 ou 07 66 39 25 56

• **Structure concernée (Nom - Adresse et coordonnées)**

.....
.....
.....
.....
.....

• **Mail** :

• **Téléphone** : **Portable** :

• **Thèmes / Animations choisies :**

.....
.....

• **Synthèse :**

Âge	Niveau (débutants, confirmés)	Effectif	Horaires souhaités	Mobilité (si oui, indiquez la distance)

**FÉDÉRATION DU VAL-D'OISE POUR LA PÊCHE
ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE**

Etablissement à caractère d'utilité publique (article L. 234-4 du code rural) • Agrément départemental au titre de la protection de l'environnement • Arrêté préfectoral n° 10948 du 4 juillet 2012
« TVA non applicable, article 293 B du code général des Impôts »
federation@pecheurs95.fr • www.peche95.fr

• **Recommandations :**

Sécurité : Les participants sont toujours sous l'entière responsabilité du commanditaire de l'animation.

Encadrement : le commanditaire doit suivre le groupe pendant l'animation.

Il est recommandé que des accompagnateurs épaulent les enfants à raison de :

- 1 accompagnateur par groupe de 6 élèves si ceux-ci ont moins de 6 ans.
- 1 accompagnateur par groupe de 12 élèves si ceux-ci ont plus de 12 ans.

Vêtements : les participants doivent porter une tenue adaptée à une sortie de terrain et aux conditions climatiques de la saison, c'est-à-dire chaussures fermées ou bottes, casquette, coupe-vent, lunettes, crème solaire....

Matériel : L'ensemble du matériel nécessaire à l'animation (matériel de pêche, matériel de découverte des milieux aquatiques, etc.) est fourni.

Un livret pédagogique spécifique peut être mis en place suivant les demandes (à définir en amont du projet avec l'animateur)

Je reconnais avoir pris connaissance des recommandations données pour toute animation effectuée en partenariat avec la Fédération du Val d'Oise pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.



Fait à : Le :

Signature de l'encadrant et cachet de l'établissement

**FÉDÉRATION DU VAL-D'OISE POUR LA PÊCHE
ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE**

Etablissement à caractère d'utilité publique (article L. 234-4 du code rural) • Agrément départemental au titre de la protection de l'environnement • Arrêté préfectoral n° 10948 du 4 juillet 2012
« TVA non applicable, article 293 B du code général des Impôts »
federation@pecheurs95.fr • www.peche95.fr